



MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lacellette23.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20260326-DEL2026-012-AI
Date de télétransmission : 27/03/2026
Date de réception préfecture : 27/03/2026



Délibération n° 2026-012 en date du 26 mars 2026 affectation des résultats du CFU 2025 du Budget Principal.

Date de Convocation : 23/03/2026

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 26 mars à 19h, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. CARCAT Camille, M. CHAUMETTE Raymond, Mme BOUBET Claire, COSPEREC Gilles, Mme LORY Angélique, M. CHOPINAUD Francis, Mme BALLEST Isabelle, M. GADAIX Jacques
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. BIGNET Jean-Paul, Mme SCHWANDER HOLBERT Florence, Mme WYBRECHT Annie

Pouvoirs : M. BIGNET Jean-Paul pouvoir à M. GADAIX Jacques, Mme SCHWANDER HOLBERT Florence à M. CHAUMETTE Raymond, Mme WYBRECHT Annie à M. CHOPINAUD Francis.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : M. Raymond CHAUMETTE est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal après avoir adopté le CFU du Budget Principal de l'exercice 2025.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent	DEPENSES ou déficit	RECETTES ou excédent
RESULTATS REPORTES N-1	0,00	110 106,19		261 213,54	0,00	371 319,73
OPERATION DE L'EXERC. N	251 776,26	295 259,61	232 042,03	92 794,24	483 818,29	388 053,85
Résultat exercice N	0,00	43 483,35	139 247,79	0,00	95 764,44	0,00
TOTAUX (reports+opération exerc)	251 776,26	405 365,80	371 289,82	354 007,78	483 818,29	759 373,58
RESULTAT DE CLOTURE	0,00	153 589,54		121 965,75	0,00	275 555,29

BESOIN DE FINANCEMENT INVTS

0,00 au compte 001(investissement) : déficit d'investissement reporté

EXCEDENT DE FINANCEMENT INVTS

121 965,75 au compte 001(investissement) : excédent d'investissement reporté

RESTES A REALISER S/ INVTS

Dépenses	Recettes
104 268,50	25 779,66

BESOIN DE FINANCEMENT

78 488,84

(DES RESTES A REALISER)

EXCEDENT DE FINANCEMENT

0,00

BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT

0,00

EXCEDENT TOTAL DE FINANCEMENT

43 476,91

0,00 au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

RESULTAT CUMULE (reports+opération exerc.+RAR)

153 589,54 au compte 002 (fonctionnement) : excédent fonctionnement reporté

Considérant l'excédent de Fonctionnement de 153 589.54€

Considérant L'excédent d'investissement de 121 965.75€

Considérant le Financement des restes à réaliser de 104 268.50€ en dépenses et de 25 779.66€ en recettes, soit un total excédent de financement de 43 476.91€

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
 23350 LA CELLETTE
 Tél : 05-55-80-62-97
 mairie@lacellette23.fr

La CELLETTE-23

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AFFECTER** la somme de 153 589.54 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.
- **D'AFFECTER** la somme de 121 965.75 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
11	8	3	8	11	11	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 27/03/2026

M. CHAUMETTE Raymond

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 26/03/2026

M. CARCAT Camille

